



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lieux de culte

Question écrite n° 108413

## Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur le recensement des prières de rues à travers le pays. En effet, après la polémique lancée par le leader d'une formation politique d'extrême droite, sur les prières de rue pour le culte musulman, il convient donc de ramener ce phénomène à sa juste proportion. S'il est vrai, comme il l'a souligné à Juvisy-sur-Orge, « qu'un certain nombre de nos concitoyens étaient troublés par ces prières de rues », ce phénomène reste particulièrement limité à une dizaine où à une vingtaine de sites concernés. Pour aborder cette question avec pertinence et efficacité, comme le Gouvernement le souhaite, il conviendrait de mieux cerner cette affaire en apportant des indications précises sur le nombre et l'ampleur de ces prières par un recensement chiffré. Il lui demande donc de lui indiquer ces données chiffrées et cette localisation.

## Données clés

**Auteur :** [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 108413

**Rubrique :** Cultes

**Ministère interrogé :** Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

**Ministère attributaire :** Intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 mai 2011, page 4964

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)